

Foire aux questions : pour une entrée en classe de Seconde ou en classe de Première STMG

1) Je souhaite inscrire mon enfant en classe de seconde. Quels sont les critères d'affectation?

Les lycées publics ne choisissent pas leurs élèves. Le principal critère d'affectation est le secteur géographique. Chaque élève en fonction de son lieu de résidence relève d'un secteur géographique, déterminé par la Direction académique, pour lequel il a priorité d'accès. Voir en pièce jointe la liste des communes du secteur géographique des lycées Yonnais.

2) Faut-il faire une pré-inscription pour que mon enfant intègre le lycée PMF ?

Non, il n'y a pas de pré-inscription. Il faudra simplement faire une saisie de ses vœux fin mai, début juin. Vous devez vous rapprocher du Principal de votre collège.

3) Le lycée Pierre Mendès France n'est pas dans mon secteur géographique puis-je le demander ?

Oui mais il faudra faire une demande de dérogation fin mai 2021. Vous devez vous rapprocher du Principal ou Directeur de votre collège pour prendre connaissance de la procédure.

4) Suis-je certain d'avoir une place si le lycée Pierre Mendès France n'est pas mon lycée de secteur?

Les demandes de dérogation sont prises en compte après l'affectation des élèves du secteur. Le taux de pression sur notre lycée est élevé. Ces opérations sont gérées par la Direction académique.

5) J'habite en dehors du secteur du lycée Pierre Mendès France mais mon enfant souhaite prendre une option qui n'existe pas sur notre lycée de secteur, puis-je l'inscrire à PMF?

Vous pouvez faire une demande pour un lycée hors secteur au motif qu'un enseignement optionnel n'est pas proposé dans le lycée de secteur de rattachement. Dans ce cas vous devrez faire une demande de dérogation pour "convenances personnelles" et la remettre à l'établissement d'origine et nous en adresser une copie. Elle sera traitée par la Direction académique.

6) Mon enfant souhaite postuler pour la section bachibac. Comment dois-je procéder?

Le recrutement en section bachibac se fait sur dossier. Nous vous conseillons de vous rapprocher de son professeur d'espagnol ou du PSYEN de l'établissement pour en connaître les attendus et les débouchés.

Ce dossier est à retourner habituellement fin avril au lycée. Le dossier sera prochainement accessible sur le site du lycée. en format pdf modifiable.

7) Mon enfant souhaite intégrer une section sportive du lycée Pierre Mendès France en classe de seconde. Comment faire ?

Pour le football : vous pouvez accéder au dossier de présentation des sections sportives football masculin et féminin à l'aide du lien suivant :

<https://mendes.paysdelaloire.e-lyco.fr/carte-des-formations/classe-de-seconde/les-classes-a-horaires-amenages-pour-les-sections-sportives-47297/>. Vous y trouverez toutes les informations utiles pour inscrire votre enfant aux tests sportifs.

Si votre enfant est retenu vous pourrez faire la demande d'inscription au lycée via le téléservice-affectation(TSA) fin mai début juin. Si vous n'êtes pas du secteur du lycée, vous devrez à ce moment-là compléter la fiche de demande de dérogation de secteur et la remettre à l'établissement actuel

-Pour la natation : Prendre contact avec Monsieur Joseph BRUNEL au club de la Roche sur Yon natation : josephbrunel174@gmail.com Si votre enfant est accepté en section natation vous pourrez faire la demande d'inscription au lycée via le téléservice- affectation(TSA). Si vous n'êtes pas du secteur du lycée, vous devrez compléter la fiche de demande de dérogation de secteur et la remettre à l'établissement actuel.

9) Mon enfant souhaite entrer en classe européenne anglais au lycée. Y a -t-il une démarche spécifique?

Non il n'y a pas de démarche spécifique. Il faudra simplement saisir le Lycée PMF au moment de l'affectation et faire une demande de dérogation de secteur si vous n'habitez pas sur le secteur du lycée et la remettre à l'établissement actuel. Le choix de l'option ne peut se faire qu'au moment de l'inscription au lycée. Une rencontre peut à cette occasion être organisée avec un professeur d'anglais.

10) Si mon enfant veut, après la seconde, entrer en 1^{ère} STMG doit-il forcément prendre l'option Management et Gestion ?

Non pas forcément mais elle permet autour d'une mini-entreprise de comprendre l'importance du management et gestion.

11) J'ai déjà un enfant scolarisé au lycée mais nous ne sommes pas du secteur, est-ce que notre deuxième enfant sera prioritaire pour s'inscrire au lycée ?

Vous devrez faire une demande de dérogation. Avoir un autre enfant dans l'établissement fait partie des critères possibles de dérogation.

12) Si mon enfant n'est pas affecté au lycée pour l'option artistique qu'il voulait suivre. peut-il demander la spécialité pour entrer en classe de Première ?

Les spécialités artistiques : Arts plastiques, danse, musique et théâtre sont des spécialités rares et font donc l'objet d'un dossier spécifique examiné en commission d'affectation à la Direction académique. **Vous devrez alors vous rapprocher du Proviseur de votre lycée pour connaître la procédure.**

13) Mon enfant veut entrer en première technologique STMG. Comment procéder ?

Il faut vous adresser à votre établissement actuel qui vous indiquera la procédure le moment venu. **Il est important de vous interroger sur les attendus de la 1^{STMG} en vous rapprochant de du PSYEN et du professeur principal.**

14) Je n'habite pas très loin du lycée. Mon enfant peut-il quand même être à l'internat ?

Oui l'internat est possible pour toutes et tous les élèves du lycée **bien que la priorité soit donnée aux élèves habitant loin du lycée. Faites la demande d'internat au moment de votre inscription au lycée et rencontrez les CPE pour motiver votre demande.**

15) Mon enfant souhaite pouvoir suivre les entraînements le soir dans son club, jusqu'à quelle heure peut-il ré-intégrer le lycée ?

Les entraînements sont uniquement possibles si votre enfant est en Section Sportive ou en option EPS au lycée. Le retour est autorisé jusqu'à 21h50. Un repas sera réservé pour votre enfant. Toutefois il devra s'organiser pour faire ses devoirs du soir.

16) Y-a-t-il un accueil le dimanche soir pour les élèves très éloignés du lycée ?

Non, il n'y a pas d'accueil le dimanche soir. Les familles doivent s'appuyer sur leur correspondant.

17) Je souhaite faire une demande de bourses pour l'an prochain, comment faut-il faire ?

La demande se fait avant les congés d'été dans l'établissement accueillant l'élève sur cette période. Il ne faut pas hésiter à prendre contact avec le secrétariat de votre établissement ou l'assistante sociale pour connaître le calendrier et la procédure à suivre.

18) Quels sont les différents régimes de restauration et leur tarifs ?

Il existe quatre régimes de restauration au lycée PMF (voir information sur la plaquette du lycée page 26). Pour de plus amples informations vous pourrez vous rapprocher du gestionnaire du lycée.

19) Je voudrais que mon enfant soit demi-pensionnaire 4 jours, mais que le jour d'absence soit un autre que le mercredi, est-ce possible ?

Non, le forfait DP4 ne concerne que le mercredi midi. Pour de plus amples informations vous pourrez vous rapprocher du gestionnaire du lycée.

20) J'hésite sur le régime de restauration à choisir pour mon enfant (emplois du temps, transport...), que dois-je faire ?

En cas de doute sur le régime à choisir, inscrivez votre enfant au régime DP4. Il sera toujours possible de changer de régime durant les 15 premiers jours de septembre, sur simple demande au service d'intendance. Pour de plus amples informations vous pourrez vous rapprocher du gestionnaire du lycée.

21) Suite à une séparation, je souhaite partager le règlement de la facture de restauration avec le second responsable de mon enfant, est-ce possible ?

Si vous souhaitez payer séparément la facture de votre enfant, et recevoir chacun une facture nominative, vous devez en faire la demande auprès du service d'intendance dès la rentrée.

22) Comment mon enfant valide-t-il son passage au self ?

En début d'année scolaire, une carte de self nominative est distribuée gratuitement à l'ensemble des nouveaux élèves, pour toute leur scolarité au lycée. Votre enfant doit la présenter à chaque passage au self pour valider la distribution d'un plateau. En cas de perte ou de casse, une nouvelle carte peut être achetée au service d'intendance. Elle coûte 5,50€. Pour de plus amples informations vous pourrez vous rapprocher du gestionnaire du lycée.

23) Comment sont organisés les circuits de transports ?

Pour avoir des informations sur les transports scolaires, vous devez vous adresser au conseil régional. Ci-joint le lien du site à consulter pour l'inscription. Et pour plus d'informations : <https://aleop.paysdelaloire.fr/vendee> leur boîte mail aleop85@paysdelaloire.fr ou encore leur standard téléphonique au 02 51 44 76 10.